

BAREME DES HONORAIRES AU 1^{er} FEVRIER 2019

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL	LOCATIONS
Honoraires à la charge du vendeur, sauf dérogation Jusqu'à 50 000 € : Forfaitaire de 5 000 € TTC <u>Auxquels s'ajoute le pourcentage suivant :</u> Supérieur à 50 001 € : 6 % TTC du prix de vente honoraires inclus Estimation Vente : 150 € HT soit 180 € TTC	A la charge du locataire : Frais de visite constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC /m ² Frais d'état des lieux : 3 € TTC / m ² A la charge du propriétaire : Frais de visite constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC /m ² Frais d'état des lieux : 3 € TTC / m ² Frais d'entremise et de négociation : 100 € HT soit 120 € TTC
VENTE DE TERRAIN A BATIR	GESTION
10 % TTC du prix de vente	En fonction des prestations choisies : Service initial : 6 % HT - Service Confort : 7 % HT - Service Privilège : 8 % HT Sur toutes les sommes quittancées (majorés de la TVA en vigueur 20 %) Assurance loyers impayés : 2,5 % HT

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®